



Technopole agroalimentaire

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 773

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **15 décembre 2025**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 773** modifiant le *Règlement numéro 670 décrétant la taxation et les compensations pour les services municipaux de la Ville de Saint-Hyacinthe pour l'exercice financier 2026*.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 16 décembre 2025.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'pc'.

Me Carole Cousineau
Greffière par intérim